



Déclarations et Discours

N° 79/2

LE CANADA ET LE CARICOM

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, à l'occasion de la signature de l'accord de coopération commerciale et économique entre le Canada et le CARICOM (Kingston, Jamaïque, 20 janvier 1979)

La signature de cet Accord est une autre étape marquante dans l'évolution des rapports qui unissent le Canada aux 12 États membres du CARICOM. C'est là une initiative historique puisque l'Accord renouvelle un précédent dans nos relations respectives avec le reste du monde, précédent établi il y a plus d'un siècle alors que la "Province du Canada" cherchait à négocier un tarif préférentiel avec ce que l'on appelait les "Indes occidentales". L'honorable George Foster, alors ministre dans le premier cabinet du gouvernement canadien tel que nous le connaissons aujourd'hui, visitait peu après la région des Antilles. Il s'agissait du premier contact intergouvernemental direct visant à promouvoir les échanges économiques entre nos États respectifs. Nos relations économiques se sont depuis élargies et intensifiées en dépit de certains événements extérieurs qui les ont parfois rendues difficiles.

Dans cette perspective historique, la signature de l'Accord de coopération commerciale et économique entre le Canada et le CARICOM aujourd'hui est une expérience émouvante et stimulante pour moi, Canadien, tout comme elle l'est certainement pour mes collègues du CARICOM chargés des relations extérieures de leur pays. Cet Accord, conclu entre une association volontaire d'États des Antilles du Commonwealth et un Canada indépendant, remplace l'Accord de 1925 qui régissait nos relations depuis plus d'un demi-siècle. Mais les temps ont changé; elle est depuis longtemps révolue l'époque des voiliers où l'on troquait le bois d'oeuvre et le poisson du Canada — venant en bonne partie de ma province natale de Terre-Neuve — contre le rhum et la mélasse des Antilles du Commonwealth. Les 50 années d'application de l'Accord précédent nous ont bien servis: des liens commerciaux solides et diversifiés se sont formés; les modes de transport se sont grandement développés; les déplacements de personnes se sont intensifiés; et, en dépit de la guerre mondiale et d'autres tensions internationales, nous continuons non seulement à partager une langue et un patrimoine dont nous avons tous hérité, mais aussi à ériger notre avenir sur leur richesse.

Jusqu'à un certain point, ce que nous signons aujourd'hui n'est qu'un cadre nouveau et actualisé appelé à structurer un ensemble productif d'échanges déjà existants. Mais même si les objectifs commerciaux prévus par le nouvel Accord appartiennent déjà en bonne partie au domaine des réalisations, l'Accord se veut essentiellement prospectif. Il attache une grande importance à l'exploitation de riches possibilités réelles de coopération industrielle, technique et financière entre nous et reflète en cela le besoin qu'ont nos États de redéfinir leurs relations en fonction d'une conjoncture économique internationale en pleine évolution.

Nous vivons dans un monde où les relations économiques ne sont pas uniquement mesurées en fonction des mouvements commerciaux. Nous nous intéressons plutôt aux liens plus complexes créés par l'investissement, l'aide au développement et le transfert de technologie; nous reconnaissons en outre que si les gouvernements eux-mêmes peuvent créer un climat propice aux échanges, aux investissements et autres activités connexes, le contenu réel de nos relations économiques dépend ultimement des décisions et actions que prennent des particuliers et des organisations de nos sociétés respectives.

Expression d'une volonté commune, ce nouvel arrangement vise donc à établir un mécanisme souple qui, dépassant une simple définition légaliste de l'état de nos relations actuelles, permet l'adaptation aux besoins de demain; il est en outre la manifestation d'une volonté politique et non seulement un contrat entre gouvernements. C'est dans cet esprit que nous profitons de l'occasion pour échanger des lettres qui accentuent cette volonté politique à plus d'un égard. De façon plus précise, nous faisons entre autres savoir clairement que le gouvernement du Canada est disposé à envisager des amendements pertinents si les modalités de l'Accord doivent être modifiées de façon à tenir compte de tout nouvel arrangement commercial internationalement accepté pour les pays en développement.

Nous nous sommes également engagés à consulter le CARICOM chaque fois que possible avant toute modification de nos actuelles marges tarifaires préférentielles touchant les intérêts du CARICOM. Nos partenaires qui signent cet Accord se sont de même engagés à nous aviser de toute modification de leurs régimes commerciaux. L'échange de lettres montre aussi clairement que notre coopération avec le CARICOM, fondée sur une base régionale et mettant par exemple à profit les services de la Banque de développement des Caraïbes, ne doit pas nécessairement se faire aux dépens de l'aide bilatérale globale que nous accordons à la région.

Le Canada est conscient des vastes perspectives que lui ouvre ce nouvel Accord. C'est d'ailleurs précisément pourquoi je suis accompagné aujourd'hui de députés canadiens du parti au pouvoir et du parti de l'Opposition, en témoignage de l'importance que nous attachons à nos relations avec les États membres du CARICOM.

L'Accord est toutefois beaucoup plus qu'un cadre général appelé à régir nos futures relations avec le CARICOM. Il innove dans un certain nombre de domaines spécifiques, notamment ceux ayant trait à la coopération industrielle. Voilà un élément des rapports économiques internationaux qui revêt aujourd'hui une importance majeure, même si le concept qui le sous-tend est relativement nouveau. Lors de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth tenue ici en 1975, le premier ministre Trudeau avait proposé -- et les autres dirigeants du Commonwealth avaient accepté -- qu'on entreprenne une étude spéciale de la coopération industrielle afin d'encourager chez les membres du Commonwealth la mise à contribution de ce mécanisme particulièrement important pour le monde en développement. Dans le même esprit, l'Accord que nous signons aujourd'hui comporte un Protocole de coopération industrielle distinct qui, nous l'espérons, permettra d'accroître rapidement les transferts de ressources humaines et autres si nécessaires à l'expansion

et à la diversification de vos économies et qui servira également au renforcement et à l'assainissement de la nôtre.

Il nous faut d'abord, comme l'indique le Protocole, identifier les secteurs où il vous semble que des investissements et des transferts technologiques sont souhaitables et nécessaires et pour lesquels nous avons les compétences voulues. Les modalités prévues permettront éventuellement des communications et des contacts directs entre le secteur privé du Canada et les futurs utilisateurs au sein du CARICOM, objectif que nous partageons. C'est précisément parce qu'il appartient à notre secteur privé d'entreprendre éventuellement la coopération industrielle prévue par l'Accord que je suis également accompagné aujourd'hui de dirigeants d'un certain nombre d'entreprises canadiennes qui oeuvrent dans les domaines des finances, de la fabrication, de la transformation alimentaire et autres.

Les entreprises canadiennes ne sont évidemment pas inconnues dans les Antilles. Plusieurs sociétés représentées ici aujourd'hui sont bien implantées dans la région depuis fort longtemps. Si nous réussissons toutefois à promouvoir cette coopération industrielle à laquelle nous aspirons, nous pouvons facilement envisager pour l'avenir toute une gamme de nouvelles activités dans la région, réalisées conjointement par des intérêts canadiens et antillais du CARICOM. L'agriculture, les pêches, la petite industrie manufacturière comme la fabrication d'éléments de mobilier et de construction, le commerce, les activités financières et les autres industries de services offrent certainement de telles possibilités de coopération si les gouvernements des deux parties créent les conditions qui amèneront l'entreprise privée canadienne à penser qu'une telle coopération industrielle avec les Antilles est attrayante et profitable à tous.

Au Canada, nous préparons déjà des politiques de développement économique adaptées aux années 80. Nous le faisons non seulement pour nous adapter à la difficile conjoncture économique internationale des dernières années, mais plutôt parce que nous sommes nous aussi conscients d'un déplacement des rapports de concurrence à l'échelle mondiale. Il nous faut donc nous doter de nouvelles stratégies si nous voulons connaître une croissance économique satisfaisante et stable au cours de la prochaine décennie, et je considère le nouvel Accord comme l'un des mécanismes dont nous avons besoin pour affronter les défis commerciaux qui s'annoncent toujours plus difficiles dans les années 80.

Vous êtes vous-mêmes plus précis dans vos plans de développement. Aussi devrions-nous unir nos efforts pour que cet Accord soit mis en application le plus tôt possible. A cette fin, je propose à mes collègues du CARICOM que la première réunion du Comité conjoint prévu dans l'Accord se tienne au Canada au cours des deux prochains mois, de façon qu'il puisse commencer à recenser les secteurs et les possibilités d'une éventuelle coopération industrielle. Il serait à espérer que le Comité se réunisse à nouveau dans les 12 prochains mois par exemple, peut-être cette fois au niveau ministériel, afin de fournir l'élan nécessaire à la poursuite de projets coopératifs inspirés par l'Accord.

J'ai déjà fait allusion à la portée historique de l'Accord et mentionné certaines de ses incidences bilatérales plus immédiates. A ce point de vue, l'Accord transcende les formes traditionnelles d'aide au développement; il me semble qu'il innove en ce qu'il vise à appuyer les objectifs d'intégration économique régionale du CARICOM. Je crois par ailleurs que l'Accord est le premier du genre entre le CARICOM et un pays donné; il constitue également une première pour le Canada en ce qu'il s'applique à un groupe d'États du monde en développement. Pour toutes ces raisons et étant donné l'importance que nous attachons mutuellement au dialogue Nord-Sud, nous sommes fiers comme vous de nous lancer dans cette nouvelle forme de coopération.

Notre entente survient évidemment à un moment où la communauté internationale porte davantage attention aux Antilles. Nous en avons récemment eu un exemple remarquable avec la création, en association avec la Banque mondiale, du Groupe des Caraïbes pour la coopération en matière de développement économique. Le Groupe, qui s'est réuni pour la première fois à Washington en juin dernier, a réussi non seulement à attirer de nouveaux donateurs extrarégionaux, mais également à mieux préciser les besoins de la région tels que perçus par les gouvernements antillais eux-mêmes. Dans ce prolongement, une coordination informelle des efforts des partenaires antillais et extrarégionaux sera entreprise en vue de favoriser, dans la région, un développement économique plus rationnel et plus efficace.

Notre participation à cette cérémonie de signature s'explique à maints égards par les mêmes motifs qui ont inspiré notre présence au sein du Groupe des Caraïbes à Washington. Nous avons déjà concrétisé notre intérêt pour le développement économique des États antillais, qu'ils soient ou non membres du Commonwealth; nous ne voulons aujourd'hui que vous en donner la confirmation.

La signature de l'Accord survient à un moment où émergent un certain nombre de nouvelles nations insulaires. La Dominique a récemment accédé à l'indépendance et je saisis l'occasion pour offrir à sa population, par l'entremise de mon collègue de ce nouvel État, mes vœux de bonheur et de prospérité pour l'avenir. Le Commonwealth s'enrichira bientôt de plusieurs nouveaux États membres.

Leur statut actuel ou éventuel d'États indépendants, comme le Canada, ne fera pas disparaître les liens tissés par notre appartenance au Commonwealth, autre raison qui incite le Canada à rechercher à l'avenir une coopération plus étroite avec le CARICOM. En tant que membres du Commonwealth, nous devons accepter de participer dans la mesure de nos moyens à la solution des problèmes internationaux complexes qui nous touchent tous.

L'an dernier, j'ai pu rencontrer mes collègues des Affaires étrangères du CARICOM à New York et ailleurs – sans compter les entretiens de ce matin – et discuter avec eux de questions internationales épineuses comme celle de l'Afrique australe, de problèmes mutuels comme les négociations sur le droit de la mer ainsi que de nos objectifs communs dans le cadre du dialogue Nord-Sud. Ainsi, au sens international le plus large, des accords comme celui que nous signons aujourd'hui permettent de stimuler et de renforcer l'esprit de solidarité qui unit les membres du Commonwealth.

Sur le plan individuel, je crois que l'Accord sera particulièrement bien accueilli par l'élément antillais qui forme une partie toujours plus importante de la société canadienne. Ces dernières années, quelque 15 000 émigrants des États du CARICOM sont entrés chaque année au Canada. Leur contribution à l'enrichissement de la société canadienne dépasse leur simple importance numérique, et je suis heureux que nous ayons maintenant établi un nouveau lien officiel, et pourtant souple, avec leur terre natale.

Il existe d'autres liens entre nos ressortissants. Des étudiants antillais ont été accueillis dans nos universités et ont, de ce fait, établi des liens durables avec le Canada même s'ils sont revenus travailler dans leur patrie. D'autre part, les Canadiens qui émigrent chaque année vers vos belles plages et vos îles pittoresques sont parfois l'élément le plus important de votre population touristique saisonnière.

Nos relations économiques bilatérales, quant à elles, ont connu une expansion sensible ces dernières années. En 1977, par exemple, le solde de nos échanges avec les États du CARICOM atteignait presque le point d'équilibre pour la première fois. Espérons que les dispositions du nouvel Accord relatives à la coopération commerciale et industrielle nous permettront d'élargir rationnellement nos échanges économiques dans le sens plus large et plus complexe auquel j'ai fait allusion.

Lorsqu'au siècle dernier le poisson de Terre-Neuve et le rhum des Antilles étaient les deux principaux produits d'exportation, nous considérions nos liens comme mutuellement très importants. Même si la structure de nos échanges a beaucoup évolué depuis, nos relations n'en ont pas souffert. Ce nouvel Accord n'impose pas davantage de contraintes aux relations que nous entretenons mutuellement avec le reste du monde. Tout au contraire, il peut nous aider à élargir nos perspectives internationales, ce qui est une nécessité dans le monde d'aujourd'hui. Étant donné l'actuelle conjoncture économique internationale — qui est loin d'être aussi saine que votre climat —, nous devons tous diversifier nos échanges économiques; l'isolationnisme est un luxe que nous ne pouvons nous payer.

Dans ces circonstances, le Canada et les États du CARICOM peuvent-ils se permettre de ne pas renforcer les liens commerciaux et culturels amicaux qui les unissent déjà? Je crois que cet Accord sera un élément important d'un processus aussi naturel.

S/C